



N°18 - janvier 2007

L'Écho communautaire

Magazine d'information de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

BRETTE-LES-PINS CHALLES CHANGÉ PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE SAINT-MARS-D'OUTILLÉ



Solidarité
Les sapeurs-pompiers
s'engagent pour le Téléthon



 Cycles gymniques
à la salle Ouranos



 Calendriers 2007 des
collectes des déchets



 Développement
durable et économie

J' ai cru reconnaître mon fils sur l'image d'illustration d'un article du dernier «Écho Communautaire». La photo aurait-elle été prise à notre insu ?

Rassurez-vous, cette photo est tirée d'une base de données fournie par l'un de nos partenaires il y a plusieurs années... Le petit garçon en question doit aujourd'hui être un solide adolescent ! D'une manière générale, les images utilisées par la Communauté de Communes sont diffusées dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

La Communauté de Communes de l'Orée-de-Bercé-Bélinois propose aux particuliers des bacs de compostage individuel, par le biais d'une convention de mise à disposition. La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau envisage-t-elle une procédure comparable ?

Soucieuse de favoriser le développement durable et les pratiques éco-citoyennes sur le territoire

Cet espace est le vôtre. Vous avez une question, une remarque, une suggestion sur les actions de la Communauté de Communes, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous efforcerons de vous répondre.

► **courriel : lecteurs@sudestmanceau.com**

► **adresse : BP 15 - rue des Écoles - 72250 Parigné-l'Évêque**

► **tél : 02-43-40-09-98**

► **fax : 02-43-40-18-76**

communautaire, la Commission Environnement se penchera tout prochainement sur la question du compostage individuel. Les différentes possibilités de mise en place seront examinées dans le courant de l'année 2007.

Constatant une détérioration de la chaussée en face de chez moi (j'habite à l'extérieur du bourg), j'ai alerté les services de la Communauté de Communes afin qu'une réparation soit réalisée au plus tôt. Il m'a été répondu que la voie en question ne relevait pas du domaine d'intervention de la Communauté de Communes mais du Département.

Sur quelles routes exercez-vous donc votre compétence « Voirie » ?

La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau gère les voies communales hors agglomération. Elle est responsable de la réparation et de l'entretien des chaussées, du fauchage des bernes, du curage des fossés ainsi que de l'élagage. Quant à la voirie des centres-bourgs, elle demeure à la charge des communes. S'agissant d'une route départementale, la voie à laquelle vous faites allusion dépend en effet des services du Conseil général, qui assure, en plus, la gestion des routes nationales sur l'ensemble de la Sarthe. ■

Magazine d'information édité par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

Siège social

rue des Écoles – BP 15
72250 Parigné-l'Évêque
Tél : 02-43-40-09-98 / Fax : 02-43-40-18-76
lecteurs@sudestmanceau.com

Directeur de la publication

René Logereau

Maquette et mise en page

Service Communication

Rédaction

Service Communication, Fanny Froger

Photos et illustrations

Communauté de Communes, Adelphe, Roger Henri, GettyImages

Couverture

Fil rouge Téléthon avec les pompiers
Photo : Service Communication

Impression

K'prim, Le Mans

Tirage

7 000 exemplaires sur papier recyclé

Distribution

Association Partage et La Poste

Dépôt légal

1^{er} trimestre 2007

SOMMAIRE

P 2 | c'est vous qui le dites ■

Courrier des lecteurs

P 3 | éditorial ■

Esprit communautaire esprit fort

P 4 et 5 | actualité ■

Paroles de Maires
Nouveau cap pour Ouranos

P 6 et 7 | environnement ■

Collecte sélective : on prend les mêmes
Calendriers détachables des collectes des déchets

P 8 et 9 | économie ■

Et pourquoi pas une SCOP ?
À la rencontre des entrepreneurs

P 10 | pays du mans ■

2003-2006 : bilan des aides du Pays

P 11 | grand angle ■

Fil rouge communautaire pour le Téléthon 2006.

2 006 restera une année riche en avancées et en événements pour notre territoire. Avec, tout d'abord, l'élargissement de la compétence voirie qui permet désormais à la Communauté de Communes d'intervenir sur l'ensemble des voies communales hors agglomération et sur leurs dépendances. Avec ensuite la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif

ESPRIT COMMUNAUTAIRE ESPRIT FORT

intercommunal qui sera totalement opérationnel avant la fin

de 2007. Avec la réflexion fortement avancée pour un transfert en matière d'Enfance-Jeunesse. Avec le début de la commercialisation des zones d'activité économique à Changé et à Parigné-l'Évêque. Avec, enfin, l'ouverture de l'échangeur autoroutier sur l'A28 qui va favoriser aussi bien la desserte du territoire que le développement économique.

Composé d'élus pleinement conscients de l'intérêt communautaire, le Conseil a refusé l'attentisme malgré les échéances électorales proches. Il s'est résolument engagé dans l'action, et je suis sûr qu'il continuera de le faire, épaulé par des Commissions motivées et par une équipe administrative dynamique et responsable. Je veux ici remercier les uns et les autres et dire que cet état d'esprit général me permet d'espérer en l'avenir de ce territoire.

À tous, très bonne année 2007. ■

René Logereau

Président de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau



AGENDA



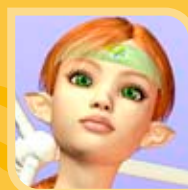
29 janvier au 9 février
Exposition du peintre Saint-Martien Roger Henri à l'Hôtel Communautaire.
Parigné-l'Évêque



3 et 4 février
Championnat départemental de gymnastique par équipes à la salle Ouranos.
Parigné-l'Évêque



10 mars
Carnaval avec le traditionnel défilé dans les rues de la ville.
Brette-les-Pins



19 au 28 avril
Deuxième Semaine de l'Environnement à l'Hôtel Communautaire.
Parigné-l'Évêque

prochain numéro en avril

PAROLES DE MAIRES

Parce que les Maires sont aux premières loges pour mesurer les effets de l'action de la Communauté de Communes sur le territoire, l'Écho Communautaire a choisi de leur ouvrir ses colonnes. Premiers à prendre la parole : Anny Rivet-Coursimault, Maire de Parigné-l'Évêque, Bernard Lair, Maire de Brette-les-Pins et Bernard Christians, Maire de Challes.



« Pour une commune de la taille de Parigné-l'Évêque, le travail en commun demande un effort particulier et du temps. Nos services sont structurés et efficaces, et les transferts de compétences à la Communauté de Communes sont donc plus complexes que pour des services moins importants en personnels et en matériel. Avec la gestion des déchets et la voirie, nous avons jusqu'à maintenant avancé sans emballement mais dans la concertation, et je souhaite que cela continue en ce sens. La situation géo-

graphique de Parigné-l'Évêque lui a permis de recevoir la salle Ouranos (premier équipement communautaire), et elle lui confère des atouts indéniables pour l'aménagement du territoire (échangeur autoroutier, parc d'activité de La Boussardière). Pour autant, cette position centrale ne doit pas faire penser que Parigné-l'Évêque bénéficie de tous les avantages. Pour moi, l'esprit communautaire, c'est d'abord et avant tout le dépassement de l'esprit de clocher : une véritable dynamique de prospérité pour chacune des communes. Je vois à l'avenir la Communauté se tourner vers davantage de social, domaine où chaque commune, séparément, ne peut faire que peu de choses. Il y a là un grand défi à relever ensemble. »

Anny Rivet-Coursimault



« Je tire un bilan très positif de l'action communautaire, notamment en matière d'environnement et de voirie. Grâce à la Communauté de Communes, nous avons pu mettre en place un service de collecte des déchets de qualité, et d'importants travaux d'amélioration des voies communales ont été réalisés. Les cycles d'initiation à la gymnastique offerts aux élèves du primaire démontrent également notre force collective. Je pense que nous avançons bien, même si, parfois, je regrette que nous n'allions pas

plus vite sur certains dossiers. En outre, peut-être qu'il nous faudrait, dans l'avenir, trouver un fonctionnement encore plus solidaire dans les financements de nos projets, en prenant en compte les disparités fiscales liées à la taxe foncière. Cet impôt communal varie en effet d'une commune à l'autre et n'offre pas les mêmes marges de manœuvre à tous. Je milite en tous cas pour le renforcement de l'esprit communautaire et je reste persuadé que nous avons de très grandes choses à faire ensemble. J'espère par exemple que nous pourrions développer des services dans le domaine culturel, avec, pourquoi pas, un réseau de bibliothèques ou une école de musique qui permettrait de pérenniser les harmonies locales. »

Bernard Lair



« L'histoire communautaire, pour les Challos, est liée à l'histoire du déménagement de l'entreprise MT Packaging de Challes à Parigné-l'Évêque. Ce transfert était envisagé depuis janvier 2001, période à laquelle la Communauté de Communes connaissait une période très difficile pour la mise en place de projets. Il faut aujourd'hui se féliciter d'une part que MT Packaging soit demeuré sur le territoire communautaire, et d'autre part que la Communauté ait su se structurer de façon cohérente. Je suis

pour ma part globalement satisfait de l'action communautaire, notamment sur le plan de la voirie car nous disposons désormais d'un service de qualité qui permet de raccourcir les délais d'entretien des voies. Reste que pour une commune comme Challes, le caractère non évolutif de l'attribution de compensation * peut-être assez pénalisant. C'est pourquoi j'espère que nous pourrions trouver d'autres modes de participation de la Communauté au développement des communes. Par exemple avec les fonds de concours accordés pour des investissements communaux, mais également avec la mise en place de nouveaux services. Je pense ici à l'Enfance-Jeunesse ou à l'assainissement non collectif. »

Bernard Christians

* L'attribution de compensation est versée aux communes par la Communauté qui perçoit à leur place la taxe professionnelle. Cette attribution n'est pas indexée sur l'évolution des sommes perçues par la Communauté.



NOUVEAU CAP POUR OURANOS

En 2007, la salle de gymnastique Ouranos recevra plus de mille élèves de primaire dans le cadre des cycles d'initiation. Un record pour cet équipement aujourd'hui pleinement reconnu. En outre, un projet pédagogique complet viendra bientôt approfondir et renforcer la pratique scolaire.

Depuis la rentrée 2004, les élèves des écoles de tout le territoire communautaire ont pu bénéficier de cycles d'initiation à la gymnastique dans la salle spécialisée Ouranos. En prenant à sa charge le transport des élèves et le coût de l'encadrement des séances par des éducateurs diplômés, la Communauté de Communes a choisi de faire vivre son équipement et de l'ouvrir à la pratique scolaire. Cette

enseignement harmonisé, adapté et varié. Le document est conçu en partenariat avec les éducateurs de l'Étoile Parignéenne. Il déterminera et décrira le parcours complet des enfants tout au long des séances qu'ils suivront du CP au CM2. Ce nouvel outil accompagnera la mise en place d'une nouvelle organisation : au lieu de six séances par classe et par an, on passerait à douze séances tous les deux ans.



Les initiations sont encadrées par des entraîneurs du club de l'Étoile Parignéenne. Ici, Frédéric avec une classe de Saint-Mars-d'Outille.

année, avec un taux d'occupation de 95% pour les créneaux réservés aux écoliers, Ouranos franchira le cap des mille élèves de primaire, auxquels il convient d'ajouter les collégiens de Parigné-l'Évêque ainsi que ceux d'Yvré-l'Évêque accueillis durant le temps des travaux de réfection de leur gymnase.

Nouvelle pédagogie

L'Éducation Nationale, en la personne d'Olivier Richard, conseiller pédagogique en Éducation Physique et Sportive, élabore actuellement un livret pédagogique qui permettra, dès la rentrée 2007, de proposer un

Cela conduirait, d'une part, à consacrer plus de temps à l'apprentissage de la natation (priorité de l'Éducation Nationale) et, d'autre part, à passer de la découverte simple de la gymnastique à une pratique plus approfondie. La rentrée 2007 devrait également voir arriver à Ouranos les élèves du collège de Parigné-l'Évêque dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). 2007 sera ainsi décidément une année bien sportive pour la Communauté, puisque le projet de skate-parc communautaire sur la commune de Changé devrait commencer à prendre forme. À suivre. ■

en bref

Élus sur les ondes

Le 16 novembre dernier, Michel Blottière et Serge Soualle ont participé à l'opération « Radio Haut-Bois » au lycée de Brettes-Pins. Interviewés en direct



par Alexandra Fillette, Anne-Laure Goyer et Delphine Robert, lycéennes, les deux vice-Présidents ont pu présenter la Communauté de Communes de façon conviviale et sympathique.

Sur la route

Le service communautaire de voirie se structure : afin d'assurer le suivi des travaux et encadrer les trois agents communautaires, un poste de chef d'équipe a été créé au début de l'année. Jacques Froger, responsable voirie à Parigné-l'Évêque, est mis à disposition par la commune, pour une partie de son temps de travail, afin d'occuper ces fonctions.



Chassé-Croisé

Depuis le 1^{er} janvier, Isabelle Paris a succédé à Magali Coq au poste d'assistante comptable / secrétaire. Elle arrive de la commune de Joué-l'Abbé où elle avait en charge le secrétariat de mairie. L'intercommunalité ne lui est pas inconnue puisqu'elle a également travaillé six ans à la Communauté de Communes des Portes du Maine.





COLLECTE SÉLECTIVE : ON PREND LES MÊMES

À l'occasion du renouvellement du marché de collecte sélective, les élus communautaires ont choisi de reconduire le principe de collecte en porte en porte de tous les matériaux dans un contenant unique. La caisse bleue reprend du service ! Rappel des consignes et présentation des nouveautés.

« **A** lors que le contrat de notre prestataire de collecte sélective arrivait à son terme, le Conseil Communautaire a demandé au service Environnement de réaliser une étude complète sur les différentes options qui s'offraient à nous pour le renouvellement du marché » rappelle Jean-Luc Cosnuau, vice-Président en charge de l'Environnement. Il souligne : « plusieurs réunions publiques

lisé avant d'être mis en balles et expédiés en usine de recyclage. Les camions **Sélectop** disposent de compartiments qui permettent au ripeur-conducteur d'assurer le tri des matériaux au moment même de la collecte. Ainsi séparés par matières, les emballages peuvent alors être directement mis en balles par le centre de stockage. Le ripeur-conducteur a donc l'obligation de laisser dans la caisse tous les

de Communes bénéficie de soutiens financiers versés par ses organismes partenaires : Adelphe, société agréée par l'État, et les groupements de recycleurs. Ce qui signifie que plus elle fournit de matériaux recyclables, plus elle perçoit de subventions. Ces aides permettent de maintenir la qualité du service tout en maîtrisant les coûts. Chacun doit donc être invité à trier toujours plus et toujours mieux. ■



ont ainsi été organisées et tous les avis ont pu être entendus ». Compte tenu, essentiellement, de la qualité du service rendu à la population, qui dispose en effet d'une collecte à domicile de l'ensemble des emballages, y compris le verre, le choix s'est porté sur le maintien du système existant : le **Sélectop**.

Un principe : le tri à la source

Dans les autres systèmes de collecte sélective, les déchets sont, la plupart du temps, collectés en vrac et ils doivent ensuite être triés par matériaux dans un centre spécia-

lement exploitables dans les circuits de valorisation. Il peut s'agir d'ordures ménagères, comme les restes de nourriture, qu'il convient de jeter dans la poubelle ordinaire, mais aussi de produits recyclables qui n'entrent pas dans les filières de recyclage directement associées à la collecte sélective en porte à porte, comme par exemple les grands cartons qu'il convient de porter en déchetterie.

Le bon tri fait les bons comptes

Calculés à partir des tonnages des déchets recyclés, la Communauté

zoom

Stabilité des coûts

Déjà titulaire du précédent marché, c'est l'entreprise Véolia Propreté, basée au Mans, qui a de nouveau été retenue pour assurer la collecte sélective. Le contrat court jusqu'en 2010 et pourra être renouvelée deux fois un an. D'un montant d'environ 420 000 € HT annuels, le contrat est en baisse de 15 700 € par rapport au précédent.



DU NOUVEAU DANS LA CAISSETTE



Les enveloppes blanches (à fenêtre ou non), les flaconnages en plastique ayant contenu des corps gras (huile alimentaire, ketchup...) ainsi que les annuaires et les gros catalogues sont désormais acceptés.

ERREURS À NE PAS COMMETTRE

Pas d'empilement des objets sur les caissettes

Posés en équilibre, les objets risquent de tomber sur les trottoirs et sur les voies de circulation, au risque de provoquer des accidents.



Pas de cartons pleins à côté des caissettes

Afin de permettre le travail des ripeurs-conducteurs, tous les déchets doivent être placés dans la caissette.

En cas de surplus exceptionnel, pourront être acceptés les récipients rigides posés près de la caissette et ne contenant qu'un seul matériau bien trié (bouteilles en verre ou briques alimentaires seules par exemple).



Si vous manquez régulièrement de place dans la caissette, n'hésitez pas à contacter les services communautaires.

Pas de grands cartons dans les caissettes

Les grands cartons doivent être portés en déchetterie. Pour des raisons d'encombrement des compartiments du camion de collecte, les grands cartons ne peuvent être collectés de la même manière que les cartonnettes. De plus, mélangés aux cartonnettes, ils altèrent la qualité du matériau à recycler et conduisent à une baisse des aides accordées à la collectivité.



en bref

Place aux jeunes

Composée de collégiens et de lycéens du territoire communautaire, la Commission Environnement Jeune de la Communauté de Communes sera prochainement mise en place. Conçue sur le modèle d'un Conseil Municipal Jeune, cette commission travaillera en étroite partenariat avec les élus communautaires sur des projets concrets. Une grande latitude sera laissée aux jeunes dans les thèmes qu'ils souhaiteront aborder.

Brikkado à Brette-les-Pins

Dans le cadre de l'opération Brikkado, les élèves de Mme Mabire à Brette-les-Pins ont collecté environ 11 kg de briques alimentaires en décembre dernier. Grâce à la transformation de ces briques en rouleaux de papier cadeau vendus au profit de l'UNICEF, des milliers d'enfants pourront être vaccinés. Bravo aux petits Brettois !

SPANC opérationnel en 2007

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sera assuré par une entreprise privée qui sera désignée au deuxième trimestre 2007. Dès qu'il aura été retenu, ce délégataire organisera des réunions d'information auprès des particuliers concernés. Le service devrait ainsi être pleinement opérationnel à la fin de l'année.

Déchets électriques

Depuis novembre 2006, la taxe de « contribution environnementale » est appliquée aux équipements électriques électroniques. Elle permet de financer l'enlèvement et le traitement des appareils en fin de vie. Vous pouvez donc dorénavant, à l'occasion de l'achat d'un appareil de même type, remettre sans frais au distributeur votre équipement usagé.



Si vous repérez des dysfonctionnements dans les collectes des déchets (camion roulant trop vite, caissette redéposée sur les voies de circulation...), merci d'alerter immédiatement les services communautaires.

ET POURQUOI PAS UNE SCOP ?

Vous rêvez de créer votre propre entreprise mais vous manquez de soutien administratif ? Vous souhaitez reprendre, à plusieurs, la société qui vous employait et qui vient de cesser son activité ? Le statut de Société Coopérative de Production (SCOP) peut alors être une solution adaptée. Explications sur une autre façon d'entreprendre.

Si, comme les associations ou les syndicats, les sociétés coopératives de production (SCOP) font partie de l'économie sociale, elles demeurent avant tout des entreprises. Elles sont d'ailleurs présentes dans tous les métiers. Créées, comme les autres, sous forme de sociétés anonymes (SA) ou de sociétés à responsabilité limitée (SARL), les SCOP reposent sur un principe fondamental : la gestion participative.

Tous associés

Dans une SCOP, tous les salariés ont vocation à devenir associés. Ils sont d'ailleurs aujourd'hui près de 80% en moyenne à participer au capital et à la gestion de leur entreprise. En outre, le pouvoir de décision en assemblée générale n'est pas réparti en fonction du capital détenu par chacun : un associé = une voix. Élu par l'ensemble des associés, le dirigeant de la société est lui-même salarié. Il bénéficie donc de la couverture sociale de ce statut en matière de santé, de retraite et de chômage. Ce principe du salarié/

décideur permet un fonctionnement coopératif stimulant qui renforce la motivation et l'esprit de responsabilité de chacun.

Bénéfices et taxe professionnelle

Les SCOP sont dispensées de taxe professionnelle. En contrepartie, elles obéissent à un mode de répartition des résultats très particulier. Au minimum, 25 % des bénéfices sont partagés entre les salariés sous forme de participation ou d'intéressement, la moyenne nationale se situant même autour de 46 %. La plus importante partie des bénéfices alimente les réserves propres de l'entreprise, afin de consolider son capital, de la pérenniser et de développer les investissements. En se plaçant ainsi sur la durée, les SCOP dynamisent le tissu économique du territoire où elles évoluent, ce qui compense le fait qu'elles ne versent pas de taxe professionnelle.

Les avantages d'un réseau

Avec une confédération générale qui agit au niveau national, douze

unions régionales, et trois fédérations professionnelles, le mouvement SCOP apporte son soutien aux porteurs de projets : aide à la création ou à la reprise, accompagnement et suivi, financement, formations, échanges interprofessionnels, assistance technique, fiscale et/ou juridique. Les très petites entreprises notamment, souvent sous statut de Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), peuvent bénéficier d'un appui important pour démarrer une activité avec les meilleurs chances de réussite. Il existe même une forme assez originale de SCOP, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui associent des salariés, des bénévoles, des collectivités locales, et qui permettent de mener à bien certaines missions difficiles à assurer pour des prestataires strictement privés. Dispositif souple et sécurisant, la SCOP se présente comme une alternative simple, accessible, pour les entrepreneurs ou les repreneurs soucieux de créer une structure durable. ■

<http://www.scop.coop>

zoom

La SECOP : une coopérative exemplaire



Spécialisée dans la plomberie, le chauffage, les sanitaires et la climatisation, la SECOP est une SCOP florissante. Basée à Changé, elle emploie actuellement une quarantaine de salariés et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 3,3 M€. « Chez nous, tout est une question d'état d'esprit » dit le PDG Gaston Boivin. Il reprend : « c'est le partage et la solidarité qui nous guident. Nous ne travaillons pas pour capitaliser au profit de quelques uns, mais pour partager ensemble le fruit du travail de tous. Ici, les employés au salaire le moins élevé peuvent ainsi atteindre plusieurs mois supplémentaires les bonnes années ».

Le Petit Pot d'Épices sur les rails



À Changé, avec son Petit Pot d'Épices, Maria Chiorino propose deux services alléchants : cours de cuisine et chef à domicile. Lancé grâce à l'appui de la coopérative d'activité et d'emploi Clefs en Main 72 de Coulaines, le Petit Pot d'Épices est en phase de test en grandeur réelle depuis octobre 2005. « Grâce au soutien administratif et technique de la coopérative, j'ai pu entièrement me consacrer à mon activité » témoigne Maria Chiorino. Elle poursuit : « dans la coopérative, chacun bénéficie de l'esprit d'entraide. Mais même si le statut de salarié est sécurisant, je reste une vraie chef d'entreprise. C'est à moi de faire les bons choix stratégiques ».



en bref

L'A28 en direct

L'échangeur de Parigné-l'Évêque est ouvert depuis le 22 décembre dernier. Le Parc d'activité de La Boussardière est ainsi désormais directement relié à



l'A28 et à l'étoile autoroutière mancelle. Un chantier dans lequel la Communauté de Communes a pris toute sa part en cofinçant le giratoire d'accès à hauteur de 175 000 €.

MT Packaging à La Boussardière

Débuté en milieu d'année dernière, les travaux de la nouvelle usine de MT Packaging à La Boussardière se sont poursuivis à un rythme soutenu. Le bâtiment sera tout à fait opérationnel à la fin du mois de février et le déménagement a même déjà commencé.

Une entreprise challoise à l'honneur

Située à Challes, l'entreprise Accès Direct s'est vue récompensée en novembre dernier lors du concours Cap Création Sarthe aux côtés de deux entreprises du Mans. Accès Direct a été distinguée grâce à l'invention d'un coffrage de maçonnerie qui permet de réaliser en une seule opération les fondations, les murs de soubassement et la chape de bâtiment.

Espaces verts à Changé

Nouvelle entreprise spécialisée dans les travaux paysagers à Changé, DPH Espaces verts propose ses services pour l'entretien extérieur des propriétés des particuliers, des entreprises et des collectivités. 02-43-40-44-83.

À LA RENCONTRE DES ENTREPRENEURS



Développement durable et économie : un pari gagnant / gagnant.

Parce qu'il est essentiel pour le développement des territoires que les collectivités territoriales et les entreprises se connaissent mieux, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau va prochainement organiser des rencontres thématiques avec les chefs d'entreprises locaux. La première du genre sera consacrée au développement durable. Une question d'avenir.

« **A**vant le prochain printemps, nous inviterons l'ensemble des chefs d'entreprises du territoire pour une réunion de présentation à l'Hôtel Communautaire » annonce le vice-Président Michel Blottière. « Notre objectif, poursuit-il, est de mieux connaître les acteurs de la vie économique locale, mais également de les éclairer sur le rôle de la Communauté de Communes et sur nos actions ainsi que sur nos projets en matière de développement économique ». Ce premier rendez-vous sera l'occasion pour les élus d'appréhender au plus près les attentes des entrepreneurs vis à vis de la collectivité. Quant à eux, les chefs d'entreprises bénéficieront d'une information simple et directe sur ce que la Communauté de Communes peut leur apporter et sur les grands aménagements qui sont prévus dans les prochains mois.

Du concret, rien que du concret

Quoiqu'informelle et conviviale, la rencontre se veut avant tout enrichissante et instructive. C'est pourquoi les élus ont choisi de consacrer une

bonne part de la réunion à un thème de plus en plus important dans le monde économique : le développement durable. « Qu'il s'agisse de construire des bâtiments labélisés Haute Qualité Environnementale, de récupérer les eaux de pluies pour les introduire dans les processus de production, d'installer un mode de chauffage écologique ou de mettre en place un système de recyclage et de valorisation des déchets, les entreprises peuvent aujourd'hui prendre une place prépondérante dans la protection de l'environnement », dit Michel Blottière. Plusieurs chefs d'entreprises ayant réalisé un projet « Développement durable » viendront donc apporter leur témoignage. Ils pourront bien sûr répondre aux différentes questions soulevées par leur exemple concret. « Nous espérons que cette première rencontre marquera le début d'une nouvelle relation entre les élus et les entrepreneurs » confie Michel Blottière. Il conclut : « dans le même ordre d'idée, nous envisageons également d'organiser, dès cette année, des visites d'entreprises sur la base de thèmes d'actualité ». ■



Première tranche de la zone d'activité économique de La Chenardière à Changé : 97 500 € de subventions régionales dans le cadre du Pays du Mans.

2003-2006 : BILAN DES AIDES DU PAYS

Le Contrat Territorial Unique (CTU) conclu entre la Région et le Pays constitue l'un des dispositifs essentiels de soutien aux projets locaux. En mai, un prochain CTU sera signé pour les années 2007-2010. Le point sur les financements accordés depuis 2003.

Le Pays du Mans gère et attribue plusieurs aides nationales, régionales, voire départementales, dont peuvent bénéficier les différents territoires qu'il recouvre. Il s'agit principalement du Contrat Territorial Unique (CTU), de conventions de développement local (CDL), d'une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC), et d'aides de l'État via le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT). Accordés à des projets publics, mais aussi privés, ces financements ont représenté depuis 2003 une enveloppe globale de près de 4M€. Ils ont concerné toutes les collectivités membres du Pays : Le Mans Métropole pour 1 295 890 € (dont 900 000 € pour le projet structurant Boulevard Nature), la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Bélinois pour 486 084 €, la Communauté de Communes des Portes du Maine pour 447 242 €, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau pour 420 595 €, la Communauté de Communes de L'Antonnière pour 328 106 €, la Communauté de Communes des

Rives de Sarthe pour 228 068 €, la Communauté de Communes du Bocage Cénomans pour 224 107 €, la commune de Ruaudin pour 46 980 € et la commune de Champagné pour 38 350 €. Le Pays lui-même bénéficiant de 381 548 € pour ses propres actions. Compte tenu des cotisations versées au Pays par notre Communauté de Communes (environ 52 000 € depuis 2003), son appartenance à cette structure de projets se révèle un avantage important pour son développement.

Sud-Est Manceau : l'économie au premier plan

Sur les 420 595 € perçus sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, près de 100 000 € ont été alloués au bénéfice de projets sous maîtrise d'œuvre privée à des entreprises, à des agriculteurs et à des particuliers. À noter que, contrairement à d'autres territoires, aucune association du sud-est manceau n'a sollicité de soutien. Ces sommes ont essentiellement été consacrées à la vie économique : rénovation et modernisation d'entreprises de commerce et d'artisanat dans le

cadre de l'ORAC, mise aux normes d'entreprises agricoles. Pour la maîtrise d'œuvre publique, les aides attribuées ont également été dédiées en premier lieu au développement économique, et notamment à l'aménagement des zones d'activité de La Chenardière à Changé et de La Boussardière à Parigné-l'Évêque, pour lesquelles la Communauté de Communes a reçu environ 200 000 €. Sur notre territoire, l'économie a ainsi représenté 78% de la totalité des aides accordées. Avec 56 027 €, c'est l'environnement et le cadre de vie qui arrivent au second rang avec, par exemple, le soutien aux aménagements de bourgs à Brettes-Pins et à Saint-Mars-d'Outillé, et la nouvelle déchetterie communautaire. Viennent ensuite le tourisme, les loisirs et la culture avec 29 431 € pour, notamment, des actions de rénovation du patrimoine public comme l'église de Challes, ou encore une aide à la modernisation de la sonorisation du Centre Rabelais de Changé. Dernier domaine : l'enfance-jeunesse avec 8 336 € versés à la commune de Saint-Mars-d'Outillé pour la création d'un accueil périscolaire. ■



FIL ROUGE COMMUNAUTAIRE POUR LE TÉLÉTHON 2006

Grande première en décembre dernier à l'occasion du Téléthon. La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau a organisé une course relais encadrée par des pompiers issus des cinq casernes du territoire. Près d'une cinquantaine de coureurs ont répondu présents. Un beau succès qui en appelle peut-être d'autres.

C'est à l'initiative de Serge Soualle, vice-Président en charge de la culture, du tourisme, du sport, des loisirs et des affaires scolaires, que, pour la première fois, un fil rouge communautaire a été organisé pour le Téléthon. « Nous avons déjà assuré la réalisation et la distribution d'un programme commun aux cinq communes pour les animations du Téléthon 2005 » rappelle Serge Soualle. Il ajoute : « Nous souhaitons cette fois passer à un échelon supérieur en mettant en place une manifestation sportive à l'échelle du territoire communautaire. Et c'est tout naturellement, en collaboration avec les coordinateurs Téléthon de toutes les communes, que nous avons pensé aux pompiers comme supports et partenaires de l'événement ». Présents sur tout le territoire avec une caserne dans chaque commune, les pompiers sont en effet des coureurs entraînés et leur engagement en faveur

des causes humanitaires n'est plus à démontrer. C'est donc avec enthousiasme que les chefs de corps et les présidents d'amicales de pompiers ont répondu à l'invitation.

Une course ouverte à tous

Casquette jaune vissée sur la tête, les participants, amateurs et pompiers, ont relié, en quatre étapes, les communes de Brette-les-Pins, de Challes, de Changé et de Parigné-l'Évêque, pour un circuit d'environ 32 kilomètres au total. Au départ, une quarantaine de coureurs s'est présentée au complexe sportif de Brette-les-Pins. Direction Parigné-l'Évêque. Selon les ambitions, et l'état de forme des uns et des autres, des participants arrêtaient la course aux points relais, tandis que d'autres rejoignaient un peloton qui, au plus fort de l'après-midi, a compté jusqu'à une cinquantaine de membres. Quelques courageux ont même réalisé la totalité du parcours

qui s'est achevé à la nuit tombée, flambeau à la main, sur le parking du Super U à Parigné-l'Évêque. « Grâce à la participation active des pompiers et des coureurs amateurs, à l'association des Copains du Vélo, qui a assuré la sécurité aux carrefours, aux coordinateurs Téléthon et à Didier Chauvelier, figure sarthoise de la course à pied, qui ont collaboré à l'organisation, notre fil rouge a rencontré son public » dit Serge Soualle. « De quoi nous donner des idées pour l'an prochain ». ■

zoom

Encore mieux !

Pour le Téléthon 2005, 14 335 € avaient été collectés sur l'ensemble du territoire communautaire. En 2006, les habitants du Sud-Est Manceau ont donné 300 € de plus avec un total de 14 686 €. Merci à vous tous !





Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
Brette-les-Pins Challes Changé Parigné-l'Évêque Saint-Mars-d'Outille

2^{ÈME} SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

DU 19 AU 28 AVRIL 2007

*L'énergie propre
ce n'est pas que du vent !*

EXPO ↙

JEUX ↙

ATELIER ↙

CONCOURS ↙

SPECTACLE ↙

(sous réserve)

**ACCÈS RÉSERVÉ AUX SCOLAIRES
LES 19, 20, 23, 24, 26 ET 27 AVRIL
EXPOSITION EN ACCÈS LIBRE
LE MERCREDI 25 AVRIL ET
LE SAMEDI 28 AVRIL AU MATIN**

**HÔTEL COMMUNAUTAIRE
RUE DES ÉCOLES - PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE**

RENSEIGNEMENTS : 02-43-40-09-98

